

LE DROIT À LA VILLE DE HENRI LEFEBVRE : QUEL HÉRITAGE POLITIQUE ET SCIENTIFIQUE ?

Laurence Costes

ERES | « Espaces et sociétés »

2010/1 n° 140-141 | pages 177 à 191

ISSN 0014-0481

ISBN 9782749211978

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1-page-177.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



***Le Droit à la ville* de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ?**

Laurence Costes

*« Les grandes choses, il faut les taire ou parler d'elles avec grandeur,
c'est-à-dire avec cynisme et innocence »*

F. Nietzsche, 1885-1886

L'ANNONCE DE « L'URBAIN »

Cette allégorie, qui introduit *Le Droit à la ville*, rappelle que le phénomène urbain, tel qu'il se manifeste aujourd'hui, est une transformation majeure considérable ; sa généralisation, provoquée par l'expansion du mode de production capitaliste à l'ensemble des pays, témoigne de la portée de ce phénomène. Ainsi, Henri Lefebvre est un des premiers et rares à oser proclamer, dans cet ouvrage, la fin de la ville industrielle et l'émergence d'une réalité nouvelle, celle de l'*urbain*, affirmant l'éclatement de la ville en périphéries, en banlieues, ce que les années qui ont suivi ont confirmé, au-

Laurence Costes, maître de conférences en sociologie à l'université d'Évry Val-d'Essonne,
chercheuse au CRH-LOUEST, membre associé de CPN (Centre Pierre Naville)
costeslaurence@yahoo.fr

delà des espérances et des méfiances de l'auteur. Avec cette révélation, Lefebvre anticipe les mutations sociales et spatiales observées depuis par les sociologues de l'urbain.

Pourtant, si les références à Lefebvre étaient nombreuses dans les réflexions sociologiques des années 1960 à 1980, elles se raréfient quand elles n'ont pas disparu dans les écrits contemporains. Jusqu'à récemment, ses livres étaient difficiles, voire impossibles, à trouver, beaucoup n'étant plus réédités. Né en 1901, il publie jusqu'à sa mort, en 1991, une soixantaine de livres dont certains figurent parmi les ouvrages de référence de la sociologie du *xx^e* siècle. Il contribue, en outre, à l'apparition des premiers cours de sociologie de l'urbain à l'Institut de sociologie de Strasbourg (Jolé, 2001) et à la création de la revue *Espaces et sociétés*, avec Anatole Kopp et Raymond Ledrut notamment. Mais surtout, philosophe engagé et sociologue, il participe aux grands événements de son époque, notamment ceux de Mai 68 et aux débats du monde moderne afin, précisait-il, de « penser l'impossible pour saisir tout le champ du possible » (Lefebvre et *al.*, 1991). En effet, ses réflexions visaient à penser un projet de société.

Comment expliquer cette éclipse temporaire ? Peut-être pour trois raisons : d'abord, l'évolution du contexte où ses réflexions théoriques apparaissent comme « les buttes-témoins d'une époque déjà lointaine, celle où il s'agissait de comprendre le monde pour le transformer » (Garnier, 1994). Ensuite, l'évolution des sciences sociales où le marxisme, auquel il est souvent associé, ne suscite plus le même intérêt parmi les chercheurs, les enseignants et les intellectuels en général. Enfin, il fut l'un des acteurs centraux d'une sociologie à vocation militante et critique mobilisant une approche globale dans l'interprétation de la société, qui se distingue de la sociologie contemporaine où l'interprétation des mutations actuelles ne fait plus aussi ouvertement référence à cette volonté d'action politique.

Le *Droit à la ville* permet précisément de rendre compte de cette évolution ; non seulement il ouvre, en quelque sorte, la pensée de Lefebvre sur la problématique de la ville, de l'urbain, de l'espace qu'il place désormais au centre de la réflexion sur les sociétés contemporaines, mais surtout il souligne l'actualité de ses questions présentes dans les débats contemporains consacrés à la ville, ne serait-ce qu'en creux et dans leurs non-dits.

Ce livre paraît en mars 1968, en réaction à l'urbanisme fonctionnaliste qui régnait alors. En effet, la mise en place progressive de la planification urbaine affirme le pouvoir inédit des technocrates, impose une nouvelle forme d'urbanisme. Cette modernisation est encore accentuée avec la création de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1963, qui participe au développement d'une stratégie de grands projets avec la politique de « décentralisation industrielle » appliquant un zonage à l'échelle nationale. Lefebvre précise d'ailleurs que ce travail opéré

par la DATAR a été « le point de départ » de son orientation vers l'urbain : « Certaines personnes, et j'en étais, émettaient des critiques » (Lefebvre et Burgel, 1983). En effet, les grands ensembles se multiplient, les zones d'habitat pavillonnaire s'accroissent, l'aménagement artificiel des espaces publics baptisés « Agora » et la constitution des villes nouvelles s'accroissent. Autant de réalisations dont l'accumulation suscite les inquiétudes de Lefebvre à la vue de la ville se transformant en une « ville métallique ». Elle devient, pour lui, le lieu de l'aliénation par excellence et l'urbanisme, « jouet d'un pouvoir centralisateur » (Lefebvre, 1969), dépossède une classe de sa force de travail et accentue la ségrégation.

Outre ce contexte, l'intérêt de cet ouvrage vient du fait qu'il a provoqué une prise de conscience dans l'histoire des idées, de la perception de la ville comme enjeu de société. En y démontrant l'absence de neutralité sociale et politique de l'espace comme « projection des rapports sociaux » il a, de la sorte, incontestablement apporté un renouveau sur la pensée de la ville et de l'urbain dans la sociologie ainsi que dans les débats qui vont naître autour des politiques urbaines.

Le caractère novateur de Lefebvre réside aussi dans son opposition, par sa critique, aux outils traditionnels d'analyse de l'urbanisation, à l'emprise de la technocratie qui faisait de la ville son terrain privilégié d'intervention, à l'approche parcellaire de la recherche. Pour saisir et agir sur cette nouvelle réalité il propose une démarche globale qui s'appuie principalement sur le matérialisme historique de Marx. Mais son interprétation du capitalisme se différencie du « capitalisme monopoliste d'État » où la ville est, avant tout, considérée comme un produit des rapports de production sans la penser autrement que réduite, le plus souvent, aux questions liées au mouvement du capital. Dans cet ouvrage, Lefebvre montre que la ville est aussi pensée comme processus et comme espace social. Ce qui retient son attention c'est la ville à venir, celle qu'il souhaite et désire ; son espace et sa ville sont un « projet », une « volonté » qu'il espère collective et scientifique. Ce « projet politique » contribue à démarquer très fortement *Le Droit à la ville* de la plupart des écrits sur la ville qui lui sont contemporains.

Il s'efforce donc de développer une analyse critique du mode de production capitaliste sous toutes ses formes, pour parvenir à son dépassement et ainsi changer la ville. Lefebvre rêvait d'une ville qui, au lieu d'être réduite à un produit, redevienne une « œuvre ».

Dans le climat particulier de la parution du *Droit à la ville*, deux mois avant les émeutes de Mai, la tension sociale, l'effervescence du moment, étaient un terrain particulièrement propice pour le percevoir en tant que manifeste.

UNE VISION ANTICIPATRICE

Ainsi, l'hypothèse fondamentale du *Droit à la ville* nous met face à l'émergence d'un phénomène nouveau : une « urbanisation » complète de la société, quantitativement et qualitativement différente des évolutions urbaines passées. Ce processus transcende tous les aspects de la société contemporaine et, notamment, le champ des représentations, celui des relations sociales et de pouvoir, celui de la culture et de l'art. Lefebvre apporte les arguments et les preuves qui corroborent cette hypothèse : l'industrialisation entraîne un éclatement de la ville traditionnelle, lui impose une logique de rentabilité et de productivité qui détruit toute forme de créativité, de spontanéité, jusque dans la vie quotidienne, désormais aliénée et marquée par une désagrégation de la vie mentale et sociale.

Cette urbanisation subordonne la campagne, elle envahit tout et procède à un double mouvement : éclatement vers les périphéries où prennent place les pavillonnaires, les grands ensembles et renforcement de la centralité. La dimension fonctionnelle domine au détriment du social (la valeur d'échange se substitue à la valeur d'usage), de l'appropriation par ses habitants, de l'urbanité des lieux. Les formes de ségrégation « spontanée » ou « programmée » participent à l'éparpillement des populations, à la désintégration de la ville comme œuvre collective. Dans tous les secteurs de la vie sociale, la ségrégation pénètre la vie urbaine, la dissocie, la fait éclater. Les populations sont éparpillées ou projetées selon leur groupe social, leur ethnie, leur âge, ainsi se constituent des « ghettos » ou des « zones » : ceux des intellectuels, des étudiants (campus), de la richesse (les quartiers résidentiels), des pauvres et travailleurs immigrés (bidonvilles). Cela reflète la nouvelle société urbaine en train de se constituer ; loin des « olympiens » au centre, les populations ouvrières sont rejetées hors des centres-villes, à distance des équipements, « la masse » est répartie dans les banlieues et les périphéries, « ghettos plus ou moins résidentiels » : l'appropriation de la ville lui a été ôtée, le temps lui échappe.

Cette crise de la ville, précise-t-il, est planétaire : on assiste partout à l'explosion des noyaux urbains, une transformation des sociétés agraires qui entraînent l'expansion des bidonvilles dans les pays « sous-développés », la prolifération de la ville en « tissus urbains » et en « secteurs résidentiels », dans les pays hautement industrialisés.

Pour qualifier cette nouvelle société « post-industrielle » en gestation, en formation, il propose le concept de *société urbaine* comme forme qui tend à se généraliser tout en uniformisant l'ensemble des pratiques et des représentations. Cependant, de manière à première vue paradoxale, il espère voir émerger un nouvel horizon, plus favorable à l'homme. Cet objectif est au cœur de son ouvrage ; parvenir à dégager un programme de recherche et d'action politique qui puisse permettre aux hommes de se réapproprier l'es-

pace urbain et leur vie citadine, de restituer aux habitants une participation à la vie de la cité.

Il propose, tout d'abord, comme mode d'action l'élaboration d'une « science de la ville » qui transcende les clivages disciplinaires, qui aille au-delà des savoirs parcellaires (reflet, selon lui, du règne de la spécialisation), une science à venir comme prélude indispensable à un programme de résistance et de lutte en réaction au caractère, aliénant à l'extrême, de cette nouvelle société urbaine. Mais cette condition ne suffit pas.

Cette réalisation de la société urbaine implique une « stratégie politique », c'est-à-dire une force sociale et politique capable de mettre en œuvre ces moyens élaborés « théoriquement ». Cette tâche nécessite l'action de « classes sociales capables d'initiatives révolutionnaires » (Lefebvre, 1968) ; elle incombe prioritairement à la classe ouvrière car cette stratégie n'a d'autre choix que d'être « révolutionnaire ». C'est pourquoi il propose d'élaborer un programme politique de réforme urbaine à soumettre aux partis politiques, d'encourager de nouvelles formes d'architecture intégrant la dimension sociale tout en faisant appel à l'imagination, « utopie concrète », permettant à l'homme de recouvrer la ville comme « œuvre », c'est-à-dire support de pratiques sociales autonomes. L'auteur soutient avec force la nécessité d'une réappropriation de l'espace urbain par les citoyens comme point de départ pour la transformation démocratique de la société.

La réalisation de ce processus de « renouvellement social » passe par l'affirmation d'un « droit à la ville », parmi les droits de l'homme et du citoyen. Il ne se limite pas à un simple recours humaniste et culturaliste contre la logique de rentabilité qui envahit les villes, mais il implique un projet de démocratie et de renforcement de la société civile, il stipule le droit à l'accès à la centralité urbaine, à la vie urbaine, aux lieux de rencontres, d'échanges, de rassemblement, au « ludique ». La mise en œuvre de ce droit devait permettre l'avènement d'une société urbaine qui mérite le nom de « civilisation » au lieu d'en être la négation.

L'INSTRUMENTALISATION DE LA PENSÉE DE LEFEBVRE

Quatre décennies plus tard, l'urbain n'est plus cette « virtualité montante » qu'il percevait à travers l'évolution de la ville, le matérialisme historique n'est plus autant mobilisé dans l'interprétation des mutations actuelles et les débats idéologiques sous-jacents dans l'ouvrage semblent, dans la conjoncture « post-moderne » actuelle, dépassés. Pourtant les praticiens et sociologues de l'urbain se sont approprié ses concepts et thématiques et ne font souvent que confirmer les intuitions et les craintes que Lefebvre émettait dans *Le Droit à la ville*.

Les principales propositions émises dans cet ouvrage n'ont certes pas eu toutes la même importance, dans leurs effets et leurs échos ; mais aucune

d'entre elles n'est restée sans prolongements. Ses idées sont souvent reprises sans référence à l'auteur, au point que l'on est souvent confronté à un « pillage des notions » (Devisme, 1998) ; l'imprécision, en apparence, du « droit à la ville » a pu faciliter son appropriation par toutes sortes d'acteurs.

L'action d'une force sociale

La prophétie militante de voir se réaliser cette société urbaine par l'action d'une force sociale trouva momentanément l'illusion d'une concrétisation à travers Mai 68. L'impact du *Droit à la ville* peut difficilement être évalué dans le déclenchement de cet événement¹. Il a tout de même largement participé à la prise de conscience que la vie quotidienne était loin d'être déterminée par le travail, car elle se situait « ailleurs » dans la ville. Ces thèmes ont été repris lors des manifestations ; les slogans du type « métro, boulot, dodo », « HLM blêmes » reprenaient sa dénonciation de la fabrication de l'anti-ville. Ces événements marquaient, selon lui, l'appropriation de l'espace par les masses populaires à travers l'action des étudiants qui a servi de « catalyseur, d'analyseur révélateur ». Cet enthousiasme reposait sur l'idée ou l'illusion (?) que l'on assistait alors, concrètement, à la réalisation de l'implication de la classe ouvrière comme avant-garde qui investit le terrain des luttes urbaines et qui, enfin, allait préparer et garantir, par son action, le droit à la ville.

Ce droit, proclamé sous forme de manifeste ouvrant sur l'horizon d'une « révolution urbaine », habite fortement les manifestations de cette période et hante les discours qui s'y rapportent. Par exemple, les inquiétudes à l'égard de ce que l'on appelle « le cadre de vie » commencent à s'exprimer publiquement. L'importance des luttes sociales et – plus particulièrement, du rôle, souligné par Lefebvre – de la classe ouvrière comme moyen de réaliser ce nouvel « horizon » trouva, momentanément, un écho dans un contexte social qui s'y prêtait.

Cependant, si les événements de 1968 reflètent un optimisme sur la possibilité d'une mobilisation massive de la classe ouvrière, ils révèlent aussi, en creux, son absence. Qu'elle occupe les usines ou descende dans la rue, ses revendications se rapportaient exclusivement à la sphère du travail et elle est restée largement silencieuse en ce qui concerne sa place dans la ville. Le pro-

1. Dans un article de 1969, la revue *Internationale situationniste* évoque l'hypothèse affirmée par plusieurs auteurs, dont un article du journal *Le Monde* du 8 mars 1969, de l'influence d'un autre livre de Lefebvre (*La proclamation de la commune*, 1965) sur les « étudiants révolutionnaires ». Toutefois elle avait diffusé auparavant un tract « Aux poubelles de l'histoire » accusant ce dernier « de plagiat » : « Quant aux thèses sur la Commune [...] peu de commentateurs ignorent qu'elles viennent de l'*IS* » (revue *Internationale situationniste*, 1969).

létariat, classe sociale doublement aliénée dans les sphères du travail et du hors-travail, n'a pas joué le rôle moteur que Lefebvre lui avait imparti, comme il le reconnaîtra lui-même : « Il n'est pas sûr que la classe ouvrière ait accompli la mission historique dont Marx l'a chargée » (Lefebvre, 1975). Autrement dit, « le recours au prolétariat, destinataire souhaité de ses travaux, et acteur supposé des mutations de la ville reste abstrait » (Clavel, 2002). C'est la principale limite de son analyse, soulignée dans *Sociologie du travail* au moment de la parution du livre : « la critique provient surtout de l'importance accordée à l'action menée par des forces sociales ouvrant vers un nouvel horizon ; le contexte de l'époque s'y prêtait, mais ces idées enlèvent du sérieux aux analyses critiques qui les précèdent » (Melendres, 1968).

Est-ce à dire que la problématique de Lefebvre a perdu sa pertinence ? Le caractère novateur, subversif, d'une appropriation vraiment moderne de la ville hante encore, d'une certaine façon, l'époque contemporaine. Le surgissement d'une volonté populaire pour se réapproprier collectivement l'espace urbain – censé permettre à la classe ouvrière de mener à son terme la lutte des classes –, la possibilité d'une « participation » des citoyens aux affaires de la cité, ont été réactualisés dans les années 1980, avec la mise en place de la décentralisation. Pierre Mauroy, alors Premier ministre, la présentait comme devant « promouvoir la nouvelle citoyenneté », en redistribuant les pouvoirs en faveur des citoyens et en favorisant la démocratie locale. D'une certaine manière, elle se prolonge aujourd'hui, au moins de manière rhétorique, à travers les discours et quelques expériences de « démocratie participative ». Même si ses applications contemporaines laissent parfois à désirer, l'idée initiale de base, l'idéal dont elles se réclament, renvoie dans une large mesure aux propositions de Lefebvre.

Plus que jamais, la thématique de l'appropriation de l'espace est sous-jacente au débat actuel de l'espace public. L'influence du *Droit à la ville* est importante dans le sens où cet ouvrage a énormément contribué à intégrer les problèmes urbains dans la politique : ces derniers sont désormais « politisés ».

L'intégration des problèmes urbains dans la politique

Si la classe ouvrière n'a pas pu, ou voulu, s'emparer du manifeste sur la ville, la classe dirigeante, en revanche, l'a fait en institutionnalisant la pensée urbaine de Lefebvre. Celui-ci, d'ailleurs, n'était pas dupe de la récupération politique de son discours : « je n'ai jamais eu d'influence directe, j'ai peut-être eu une influence indirecte mais cela a dérivé » (Lefebvre et Burgel, *op. cit.*).

Ainsi, la revendication du « droit à la ville » contribue fortement à modifier le regard porté par les milieux politiques sur les problèmes urbains. De marginales, les questions urbaines deviennent centrales dans les préoccupations des acteurs et la ville devient « très directement un objet politique » (Lévy, 1994).

Dans les communes de banlieue, cette transformation avait commencé à s'ébaucher dès le milieu des années 1960 par l'intermédiaire des GAM (Groupes d'action municipale) qui visaient l'implication de la population dans les affaires de la cité. La sortie du livre va légitimer cette orientation et l'amplifier davantage. Dès sa parution la CFDT produit un film *Le Droit à la ville* où Lefebvre est impliqué dans sa conception. Il évoque la disparition des quartiers populaires de Paris au profit d'une ville dominée par le fonctionnalisme, le bureaucratisme et animée par la recherche du profit, de la rentabilité. Même si celui-ci n'a pas été débattu sur la place publique, désormais de nombreux protagonistes de l'aménagement et de la gestion des villes vont plus ou moins intégrer ces préoccupations urbaines à leurs réflexions.

Le choc de 1968 auquel s'ajoute l'accumulation des critiques à l'égard des grands ensembles vont accélérer encore cette prise de conscience. Sous la présidence de Georges Pompidou, Olivier Guichard, ministre de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement, reprend explicitement les termes de Lefebvre en le citant : « Mieux qu'un droit au logement, c'est un droit à la ville que nous voulons assurer » (cité par Garnier et Goldschmidt, 1978). L'opération « Banlieues 89 », lancée peu après, s'en inspire également. En effet, depuis la fin des années 1970, les médias n'avaient cessé de se faire l'écho d'une « banlieue » désormais synonyme de délinquance, de violence entre les jeunes de ces quartiers et les services de l'ordre, confirmant que : « les banlieues étaient le spectre de la ville » (Lefebvre, 1985). Ce spectre devenait celui de l'affrontement. Dans ce contexte, le projet « Banlieue 89 », animé par Roland Castro, est mis en place. Il s'agissait d'un grand dispositif urbain de « désenclavement », à l'encontre de l'accélération de la ségrégation que Lefebvre avait déjà dénoncée. Roland Castro résumera son projet en affirmant « qu'il ne faut pas uniquement le droit au logement, il faut le droit à la ville, le droit à l'urbanité » (Castro, 1991).

Lefebvre restait circonspect vis-à-vis d'un projet visant à reconstituer rationnellement ou « de manière consciente » une unité de la ville qui, autrefois, se faisait spontanément ou de « manière presque inconsciente » (Lefebvre, 1985). Les méfiances de l'auteur étaient en partie fondées. La séparation des fonctions par la planification urbaine, dénoncée dans son ouvrage, est un des effets pervers des politiques de la ville qui reposent sur ce découpage en secteurs urbains, sur la base duquel sont attribuées des aides économiques. Ainsi, la délimitation des quartiers dits « sensibles », amorcée avec les opérations « Habitat et vie sociale » (HVS), continuée par les politiques de « développement social des quartiers » (DSQ) et de « développement social urbain » (DSU) puis par « Banlieues 89 », jusqu'aux repérages plus récents des « zones franches » et « zones de réhabilitation urbaine », contribuent aussi à la visibilité sociale et spatiale de ces quartiers comme lieux regroupant des populations défavorisées : cette « distinction », sous couvert

de « réhabilitation » ou de « requalification » urbaines, peut entretenir leur exclusion spatiale.

Outre ces tentatives, plus ou moins réussies, de mise en application des préceptes de Lefebvre, les discours sur la ville et l'urbain se diffusent également au sein de certains partis, notamment du PSU (Parti socialiste unifié). Ses propositions relatives à la ville évoluent, comme en témoignent les transformations des campagnes électorales dont une partie se limitait, à l'origine, au problème du logement, pour s'intégrer ensuite dans un ensemble plus vaste : avant 1968, elles portaient sur « le logement et ses prolongements sociaux », « logement et vie urbaine » (Busquet, 2007), puis en 1969, une campagne « cadre de vie » et un « mouvement pour le droit à la ville » rassemblent la nouvelle gauche autour du PSU. Cette « participation » revendiquée autour du cadre de vie marque la filiation avec « l'écologie politique » qui s'amplifie dans la deuxième moitié des années 1970. Cette importance du cadre de vie, de sa qualité, est reprise, plus tard, dans les discours des partis « verts » : avec la montée de l'écologie, le droit à la ville tend à être assimilé au droit à l'environnement.

Les mouvements de lutte pour « le droit à la ville » évoluent ainsi vers la défense de l'environnement et des espaces verts, de lutte contre la spéculation foncière, voire l'élaboration d'une procédure plus démocratique permettant le contrôle des opérations d'urbanisme par la population elle-même. L'expression du « droit à la ville » a donc servi de socle à des revendications critiques sur la vie quotidienne et sociale subie dans l'espace urbain, mais celles-ci ont peu à peu perdu leur dimension anticapitaliste, déconnectées de tout projet révolutionnaire de transformation sociale.

Toutefois le titre de l'ouvrage, à défaut de son contenu, a largement été repris dans diverses manifestations et validé par la postérité : différents mouvements dérivés des mouvements sociaux urbains des années 1960, auxquels se sont ajoutés les mouvements sociaux des pays d'industrialisation plus récente, se rencontrent plusieurs fois par an, à l'initiative de l'ONU (à la suite du sommet d'Istanbul en 1966), de fondations ou même de municipalités (comme celle de Porto Alegre) pour formuler des revendications valables en matière d'habitat pour toute la planète. À travers les réseaux nationaux et internationaux, ce droit au logement évolue en droit à la ville : en 2004, à la suite du Forum social des Amériques à Quito et du Forum mondial urbain à Barcelone, se constitue une « charte mondiale du droit à la ville » à laquelle s'allie un collectif d'ONG internationales. Cette charte vise, notamment, à contribuer aux luttes urbaines et au processus de reconnaissance de ce droit à la ville dans le système international des droits humains. En collaboration avec UN-Habitat, l'UNESCO organise, en 2005, un débat public intitulé : « Politiques urbaines et droit à la ville ». Il vise à identifier, à l'échelle planétaire, les éléments et les partenaires d'un éventuel projet de recherche commun et traite la ville et ses enjeux urbains à travers plusieurs dimensions

(écologie urbaine, gestion de l'eau, revitalisation, migration, lutte contre la pauvreté...). Cette expression est largement reprise aujourd'hui, même si elle est détachée de son contexte théorique et politique originel. Le droit à la ville reste l'héritage le plus médiatisé et, malgré ces dérives, cette affirmation a contribué à la prise de conscience d'un nouveau droit au niveau international.

Une nouvelle voie de recherche

Le Droit à la ville va aussi entraîner de nouvelles façons d'aborder scientifiquement la ville et contribuer, de la sorte, à l'élaboration d'un « tournant » dans la sociologie de l'urbain. Sur le plan épistémologique et méthodologique, cette thèse demande de respecter le principe interdisciplinaire. La « science de la ville », que Lefebvre espérait, devait permettre d'appréhender la ville dans toute sa complexité afin d'en dégager des moyens d'action efficaces. Son idée était ambitieuse et probablement pertinente, mais les séparations entre disciplines restent plus centrées sur les méthodes que sur l'objet ; les frontières sont difficiles à franchir et la science de la ville, tant espérée, n'a pas pu se constituer. La conjoncture « post-moderne », avec la rumeur de la « fin des grands récits », rend encore plus difficile cet effort de synthèse et de théorie globale sur la ville. La sociologie de l'urbain reflète ces évolutions : elle tend à rassembler un ensemble de recherches morcelées qui ne sont pas toujours réarticulées et réintroduites dans une totalité. Pourtant, à y regarder de plus près, bien des travaux issus de cette discipline confirment, sans toujours y référer, les intuitions et les craintes de Lefebvre dans *Le Droit à la ville*.

Les thèses qu'il expose anticipent nombre de points de vue qui prévalent aujourd'hui. Lefebvre, dans son ouvrage, annonçait, comme on l'a vu précédemment, l'émergence d'une nouvelle réalité, l'*urbain*, qui supprime la ville, les prémices de la fragmentation urbaine et sa généralisation à l'échelle mondiale sous les effets du mode de production capitaliste. Aujourd'hui, les travaux consacrés à la sociologie de l'urbain tentent de saisir ces mêmes effets que révèlent la multiplication des « violences » dites « urbaines », l'extension du périurbain, la mondialisation et, d'une manière plus générale, l'urbanisation devenue « sans frontières », aussi bien internes qu'externes.

L'analyse porte sur l'émergence de « nouvelles » formes de territorialisation qui accentuent la fragmentation de l'espace et des groupes sociaux. Ainsi, les cités d'habitat social regroupant une population défavorisée et de plus en plus circonscrites géographiquement sont mises en évidence ; tandis que la *gentrification*, l'embourgeoisement des quartiers, s'accélèrent dans les centres-villes. L'élite sociale reste sédentaire dans les « beaux quartiers », plus que jamais « ghettos du gotha » (Pinçon-Charlot et Pinçon, 2007) et l'on assiste, en périphérie, au développement d'ensembles résidentiels « sécurisés » à l'image des « *gated communities* » et autres « *condominium* » anglo-

saxons (Donzelot et Mongin, 2004). Lefebvre insistait sur le fait « que les pouvoirs publics, dans un pays démocratique, ne peuvent publiquement décréter la ségrégation comme telle. Ils adoptent une idéologie humaniste qui se change en utopie au sens le plus désuet » (Lefebvre, 1968) – parallèle qui pourrait aujourd’hui être établi avec la notion de « mixité sociale » qui fait, depuis ces dernières années, un retour en force jusqu’à être présentée comme l’un des objectifs principaux des mesures législatives consacrées à la ville depuis 1991.

Cette reconfiguration des territoires est aussi dénoncée par la sociologue Saskia Sassen dans *La ville globale* (1996) : elle l’attribue à la situation socio-économique résultant de la mondialisation. On y constate encore un renforcement de la centralité, à l’échelle mondiale cette fois-ci, où la puissance économique et politique de certains pôles urbains est consolidée au détriment du reste de la planète. La « ville mondiale », où s’agglomèrent les fonctions de contrôle des grandes firmes, devient non seulement un « pôle de décision stratégique » mais aussi un « site de production ». Toute la hiérarchie urbaine nationale et internationale est remodelée. Cette nouvelle espèce de métropole participe, en outre, à remodeler la structure socioprofessionnelle et spatiale de ses populations, ainsi qu’à accroître les inégalités de classe. Cette idée de contrôle mondial exercé par des noyaux urbains se retrouve aussi chez John Friedmann (1986), à savoir que les cités mondiales correspondraient à des régions situées au sommet d’une pyramide hiérarchique de contrôle sur la production et des marchés en expansion. Rendue possible par l’essor continu des techniques et réseaux de communication, cette polarisation socio-spatiale tend à produire de la séparation au détriment d’une volonté d’intégration des populations et d’égalisation de leurs conditions d’existence. De même, Mike Davis (2006) confirme les craintes de Lefebvre en énumérant les retombées de cette urbanisation planétaire où la puissance économique et politique des centres urbains engendre l’émergence d’un sous-prolétariat mondial et la transformation des bidonvilles en « méga-bidonvilles ».

En définitive, ces approches contemporaines prolongent la pensée critique de Lefebvre dans un cadre référentiel élargi : les métropoles, les mégapoles, le « réseau de villes » et la « ville réseau ». En effet, avec la mondialisation, la transnationalisation du capitalisme, l’analyse que faisait Lefebvre de la ville semble, de premier abord, avoir perdu une bonne part de sa pertinence comme cadre de référence : il s’appuie sur la disparition de la ville industrielle, sa destruction par la production de l’espace capitaliste ; même si cette « crise de la ville est généralisée » (Lefebvre, 1968), les symptômes (éclatement en périphéries, renforcement de la centralité, ségrégation, retombées sociales...) qui traduisent et révèlent l’urbain, appelés à s’étendre, sont étudiés « localement ». Or avec la prévalence des flux, le rôle prépondérant des réseaux matériels et surtout immatériels, les nouvelles vitesses de relations/décisions, les travaux se réfèrent davantage à un réseau de villes qui

s'inscrivent dans une « économie d'archipel » (Veltz, 1996). La mondialisation dessine une nouvelle carte du monde : fragmentation et concentration des activités en sont un des symptômes, mais à une échelle qui bouleverse les frontières territoriales – la géographie économique – et n'ayant plus, en apparence, que de lointains rapports avec la ville « historique » qu'évoquait Lefebvre. De même la citoyenneté quitte la sphère nationale pour prendre, en principe, une dimension internationale. Et pourtant, les travaux sur les « villes globales » reprennent des analyses très similaires aux siennes, cherchant à nouveau à décliner de manière analytique et systématique cette figure contemporaine de la « ville monde ». En des termes différents, influencés, sans doute, par les phraséologies de son époque, cette mondialisation de l'urbain, cet urbain mondial, immatériel ne dépendant plus uniquement des cadres bâtis et se développant à la vitesse des réseaux, avait été soulignée par Lefebvre qui y voyait déjà une grande menace : « La planétarisation de l'urbain. Il s'étendra à l'espace entier au cours du prochain millénaire si rien ne vient contrôler ce mouvement » (Lefebvre, 1989).

LA MODERNITÉ DU *DROIT À LA VILLE*

L'avenir de la ville, qui devait aboutir à un *urbain* permettant à l'homme de s'y accomplir, n'est pas allé dans le sens que Lefebvre espérait. L'urbanisation actuelle ne ressemble pas au projet fixé dans son ouvrage, ce qu'il reconnaîtra lui-même, deux décennies plus tard. Dans un article intitulé « Quand la ville se perd dans la métamorphose planétaire », il dresse, avec une certaine déception, un bilan critique soulignant que « plus la ville s'étend, plus les relations sociales s'y dégradent [...]. La vie en ville n'a pas donné lieu à des relations entièrement nouvelles » ; il note aussi l'aggravation de l'opposition « centre-périphérie [...] qui s'étend à la planète entière dans les rapports nord-sud ». Il en vient à conclure que « l'urbain conçu et vécu comme pratique sociale est en voie de détérioration et peut-être de disparition » (Lefebvre, 1989).

Ce constat mélancolique traduit une fois de plus la modernité du *Droit à la ville* où l'auteur percevait, avant tout, l'avenir de la ville comme une perspective à construire. Une vision qui semble refaire surface à travers les réflexions contemporaines sur les conditions de production d'une ville vivable et durable pour ses habitants fondée sur une réappropriation d'un milieu collectif de vie.

Si Lefebvre a sombré dans l'oubli en France pendant un certain temps², sa « réhabilitation » est surtout le fait des Anglo-saxons ; particulièrement

2. Ses idées connaissent depuis peu une renaissance ; *Urbanisme* a « rendu compte promptement de ses livres » en 2001 et deux numéros d'*Espaces et sociétés* (1994 et 2008) y ont également contribué.

après la traduction en anglais de *La Production de l'espace* en 1991 qui participe à une relecture de ses écrits sur la ville et suscite, de la part des géographes, urbanistes et sociologues américains³, une série de réflexions principalement autour de deux idées : d'une part « la vie quotidienne est l'équivalent de l'espace social », d'autre part, Lefebvre est présenté comme « le précurseur du postmodernisme » (Trebitsch, 2004). Ainsi pour David Harvey et Edward W. Soja, il est une référence constante dans leurs visions post-modernes de la ville. Le premier s'inscrit dans la même perspective critique de l'urbanisme que Lefebvre. Il cherche notamment à mettre au jour le lien fondamental existant entre ville et capitalisme. Selon lui, la ville en tant que « lieu naturel de réinvestissement du sur-produit » demeure encore aujourd'hui « le premier terrain des luttes politiques entre le capital et les classes laborieuses » (Harvey, 2009). Le « droit à la ville » reste donc un droit en péril qui nécessite plus que jamais d'être réaffirmé. Edward Soja réintroduit la dialectique socio-spatiale : selon lui, la mondialisation capitaliste génère des forces qui peuvent s'exprimer dans les combats. Se référant à Lefebvre, il réaffirme qu'aucune évolution ne peut réussir si elle n'est pas concrètement spatiale. Il lui consacre, en 1991, un hommage dans la revue *Society and Space* (Soja, 1991) où il insiste sur la « spatialisation révolutionnaire » révélée par Lefebvre et particulièrement dans le cadre de la relation centre-périphérie qui est « sa contribution la plus centrale à la philosophie critique, au marxisme occidental, à la théorie sociale et à la pratique politique du vingtième siècle ». Selon lui, Lefebvre est le « philosophe critique le plus perspicace du vingtième siècle ».

QUELLE VILLE VOULONS-NOUS ?

Telle est la question que semble, en définitive, poser Lefebvre. Il constate l'éloignement de la ville traditionnelle de l'Agora antique mais persiste dans cette référence. Il annonce la mondialisation de l'urbain qu'il craint mais continue à insister sur l'importance de la dimension humaine, de la fête. Il observe les « classes possédantes » récupérer son œuvre et ses slogans, mais il ne désespère pas. En tant que philosophe et sociologue militant, il continue à condamner des « faits » qui, selon lui, ne sont pas souhaitables du point de vue de l'humanité.

De la sorte, il a très vite perçu les risques découlant de la mondialisation de l'urbain et voyait lucidement dans cette évolution un avenir qui n'est pas à corriger, mais à fuir. Car pour lui, ce réel n'est pas éthique et digne de

3. Parmi ces derniers on peut citer : Mario Rui Martins, Kristin Ross, Stuart Elden, Fredric Jameson et Mark Gottdiener. La traduction de *Henri Lefebvre, Writing on cities* en 1996 a également largement contribué à ce débat.

l'homme. Quelle ville future espère-t-il sinon celle qui est digne de l'être humain, celle où ville et être humain seraient en harmonie ?

Ainsi, Lefebvre cherchait dans *Le Droit à la ville* un futur meilleur pour l'humanité, si celui-ci n'a pas abouti, il a toutefois, non seulement permis la diffusion planétaire de cette idée et, par là, favorisé une progression dans l'entreprise de l'appropriation de la ville par le citoyen, mais aussi, il a contribué à poser les jalons d'un cheminement possible pour penser la ville actuelle et l'urbain comme problèmes du monde moderne. Cette ville, comme perspective à construire, reste toujours d'actualité et pose encore la question : « quelle ville voulons-nous ? » à laquelle s'efforcent de répondre différents mouvements sociaux constitués autour de la revendication de ce droit qui continue à mobiliser la dimension collective propulsée par Lefebvre.

L'affirmation de Harvey selon laquelle : « Le droit à la ville ne se réduit donc pas à un droit d'accès individuel aux ressources incarnées par la ville : c'est un droit à nous changer nous-mêmes en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher » (Harvey, *op. cit.*) témoigne de l'actualité des thèses de Lefebvre : la place de ce « droit à la ville » comme moyen d'action possible pour la construction d'un monde meilleur.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BUSQUET, G. 2007. « L'idéologie et l'espace dans les années 1960-1970 », dans L. Viala et S. Villepoux (sous la dir. de). *Imaginaire, territoires et sociétés. Contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale*. Montpellier, CNRS-Université Paul Valéry, p. 311-324.
- CASTRO, R. 1991. « Nous vous l'avions bien dit », *Lumières de la ville*, n° 3, p. 8-11.
- CLAVEL, M. 2002. *Sociologie de l'urbain*, Paris, Anthropos/Economica.
- COMBES, F ; LATOUR, P. 1991. *Conversation avec Henri Lefebvre*, Paris, Messidor.
- COSTES, L. 2009. *Henri Lefebvre : Le Droit à la ville. Vers la sociologie de l'urbain*, Paris, Ellipses.
- DAVIS, M. [2006] 2007. *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte/poche.
- DEVISME, L. 1998. « Henri Lefebvre, penseur de l'urbain », *Urbanisme*, n° 300, p. 45-49.
- DONZELOT, J ; MONGIN, O. (sous la dir. de), 2004. « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », *Esprit*, mars-avril.
- Espaces et sociétés*, 1994. « Actualités d'Henri Lefebvre », n° 76.
- Espaces et sociétés*, 2008. « Repenser l'espace et le politique », n° 134.
- FRIEDMANN, J .1986. « The World city hypothesis », *Development and change*, n° 17, p. 69-83.
- GARNIER, J.-P. 1994. « La vision urbaine d'Henri Lefebvre : des prévisions aux révisions », *Espaces et sociétés*, « Actualités d'Henri Lefebvre », n° 76, p. 123-145.
- GARNIER, J.-P. ; GOLDSCHMIDT, D. 1978. *La comédie urbaine ou la cité sans classe*, Paris, Maspero.

- HARVEY, D. 2009. « The right of the city », *La revue internationale des livres et des idées*, n° 5, p. 34-42.
- Internationale situationniste* 1969. « Aux Poubelles de l'histoire ! Raisons d'une réédition » (reproduit en fac-similé), *Internationale situationniste*, n° 12.
- JOLÉ, M. 2001. « Henri Lefebvre à Strasbourg », *Urbanisme*, n° 319, juillet-août.
- LEFEBVRE, H. 1965. *La Proclamation de la commune*, Paris, Gallimard.
- LEFEBVRE, H. [1968] 1972. *Le Droit à la ville* suivi de *Espace et politique*, Paris, Anthropos.
- LEFEBVRE, H. 1969. « De la science à la stratégie urbaine », *Utopie*, n° 2, p. 57-86.
- LEFEBVRE, H. 1974. *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- LEFEBVRE, H. 1975. *Le temps des méprises*, Paris, Stock.
- LEFEBVRE, H. ; BURGEL, G. 1983. « Henri Lefebvre répond à *Villes en parallèle* », *Villes en parallèle*, n° 7, p. 51-63.
- LEFEBVRE, H. 1985. « Entretien avec Henri Lefebvre : de l'urbain à la ville », *Techniques et architecture*, n° 359, p. 112-113.
- LEFEBVRE, H. 1989. « Quand la ville se perd dans la métamorphose planétaire », *Le Monde diplomatique*, Dossier « Le temps des ruptures ».
- LEFEBVRE, H. 1996. *Writings on cities*, traduction et édition sous la direction de E. Kofman et E. Leas, Oxford, Blackwell.
- LEFEBVRE, H. ; COMBES, F ; LATOUR, P. 1991. *Conversation avec Henri Lefebvre*, Paris, Messidor.
- LÉVY, J. 1994. *L'espace légitime*, Paris, Presses de la FNSP.
- MELENDRES, M. 1968. « Compte rendu "le Droit à la ville" », *Sociologie du travail*, n° 4, p. 456-457.
- NIETZSCHE, F. 1885-1886. *La transmutation de toutes les valeurs ou la volonté de puissance*, I, 1, I, 29.
- PINÇON-CHARLOT, M. ; PINCON, M. 2007. *Les ghettos du gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Le Seuil.
- SASSEN, S. 1996. *La ville globale, New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes et Cie.
- SOJA, E.W. 1991. « Éditorial », *Society and Space*, vol. 9, p. 257-259.
- TREBITSCH, M. (préface de) 2004. « Vingt ans après », dans *Henri Lefebvre, Critique of Everyday life*. Volume III, traduction anglaise, Londres, Verso.
- VELTZ, P. 1996. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, PUF.